

cepté aux classes d'enseignement religieux qui se font les Dimanches.

Les élèves qui n'auraient aucun succès, qui seraient indociles, pernicioeux à leurs confrères, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, seraient renvoyés de la maison.

Le lavage du linge, qui ne se fait pas chez les parents reste à la charge de l'élève ; mais on ne peut employer que des personnes autorisées par les Directeurs de la maison.

PRIX DES DIVERS ITEMS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

1	Le prix de la pension et de l'enseignement est de	\$80 00
2	Le prix pour les demi-pensionnaires est de	50 00
3	" " quart-pensionnaires.	30 24 00
4	" " externes.	16 00

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables : la moitié en entrant et l'autre moitié au 1er Février. Les déductions pour absence sur ces prix sont réglées par l'article 14 ci-dessous.

5 Lit garni, couvert de table et tout ce qui